Démarche : Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE Organisme : Service Régional de l'Alimentation (SRAL) Identité du demandeur **Email** Etablissement **SIRET** Dénomination Forme juridique **Formulaire** Première demande ou demande de renouvellement d'agrément pour effectuer des fumigations en utilisant des produits phytopharmaceutiques générateurs de phosphure d'hydrogène conformément à l'arrêté du 4 août 1986 relatif aux conditions générale d'emploi de certains fumigants en agriculture. Clôture des demandes au 31 décembre de l'année pour la campagne de l'année suivante. ATTENTION : Seules les questions en lien direct avec votre déclaration de fumigation déposées sur le site seront traitées par messagerie interne. Données personnelles Je consens à ce que l'administration exploite mes données personnelles afin d'instruire ma demande. Cochez la mention applicable ☐ Oui Non Demande d'agrément annuel PH3 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible □ Taupes ☐ Denrées et Locaux Agrément pour quel usage? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible interne à la société n en prestation de service

## ANNEE DE CAMPAGNE

interne à la société ET en prestation de service

exemple: 2025

## Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE Type de demande Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Primo-déclarant ☐ Renouvellement Département du siège social de l'entreprise Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ☐ 09 - Ariège 11 - Aude 12 - Aveyron ☐ 30 - Gard 31 - Haute Garonne 32 - Gers 34 - Hérault ☐ 46 - Lot 48 - Lozère 65 - Hautes Pyrénées 66 - Pyrénées Orientale 81 - Tarn 82 - Tarn et Garonne Identification de l'entreprise Nom et Prénom du déclarant Téléphone de l'entreprise Adresse mail de l'entreprise si différente de celle utilisée pour la connexion Opérateur(s) Certifié(s) Identification Nom ET Prénom de l'opérateur certifié Nom ET Prénom de l'opérateur certifié Nom ET Prénom de l'opérateur certifié

## Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE

cocher "Non" si vous avez un ou plusieurs CQT à renouveler dans le courant de l'année de campagne.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Veuillez renseigner le(s) nom(s) et prénom(s) des opérateurs concernés Nom(s) et Prénom(s) des opérateurs pour lesquels le CQT arrive à échéance durant l'année de campagne. Fournir une attestation de fin de stage pour "CQT PH3" (attestation inutile pour les CQT délivrés avant le 01/01/2022 et mentionnant un renouvellement sur demande pour 5 ans sans formation obligatoire).
Condition d'utilisation des gaz
Attestation sur l'honneur  J'atteste être en possession du matériel nécessaire pour la fumigation à l'aide du PH3 et non périmé pour l'année de campagne sus mentionnée à savoir :  - au moins un appareil respiratoire approprié équipé de cartouches correspondantes par personne susceptible de participer à des fumigations  - au moins un appareil de détection des gaz utilisés par équipe de fumigation
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Date de péremption des filtres ou cartouches exemple : pour janvier 2025 saisir 31/01/2025 Les filtres ou cartouches ne doivent pas se périmer dans le courant de l'année de campagne.
Date de péremption des tubes réactifs exemple : pour janvier 2025 saisir 31/01/2025 Les tubes réactifs ne doivent pas se périmer dans le courant de l'année de campagne.
OU Matériel de détection électronique  Je déclare être en possession d'un détecteur électronique
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Adresse du site de stockage si différente de l'adresse du siège social

## Demande d'agrément annuel PH3 (FUMIGATION) - DRAAF OCCITANIE Pièce justificative à joindre en complément du dossier Pièces à joindre - Copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile (ARCP) pour l'année de campagne mentionnant son extension à l'usage des fumigants tel que prévu dans l'arrêté sus visé. (Transmission de l'ARCP avant le 15 janvier de l'année de campagne). - Pour les entreprises qui effectuent des applications en prestataires de service joindre l'agrément de l'entreprise (cf. code rural, article L 254-1) ainsi qu'une copie à jour de l'attestation d'assurance relative à cet agrément. - Pour les opérateurs hors Occitanie : copie du certificat de qualification technique de fumigation (CQT) en cours de validité - en cas de renouvellement de CQT : fournir une attestation de fin de stage pour "CQT PH3" (attestation inutile pour les CQT délivrés avant le 01/01/2022 et mentionnant un renouvellement sur demande pour 5 ans sans formation obligatoire). FACULTATIVES: - facture d'achat du matériel Merci de bien joindre toutes les pièces justificatives OBLIGATOIRES demandées au dossier. DATE LIMITE DE DÉPÔT (pour les demandes de renouvellement) : 31 décembre de l'année pour la campagne de l'année suivante Dans le cas où vous n'avez pas pu déposer votre dossier pour un cas de force majeure ou en raison de circonstances exceptionnelles, contactez votre DRAAF / SRAL Occitanie adresse mail: sral-fumigation.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr information importante

Vous avez opté pour une démarche simplifiée. La validation du formulaire vaut signature.

En validant ce formulaire, je m'engage sur la véracité des informations transmises.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

Non